Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_107_2026-DE

Ville de Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 11 juin 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Marie-Annick DREANO donne pouvoir à Kristyna ROGER, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Erwan LE SAUX donne pouvoir à Marie-Andrée JOUBAUD, Kevin BASNARY donne pouvoir à Pierre MINVIELLE, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillère absente :
Nathalie CHEFDOR

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

OBJET : N°CM-107/2026 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES.

Rapporteur : Isabelle HARDAT

En 2023, un marché relatif aux prestations de services d'assurances a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2024. Celui-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

Afin de le renouveler, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre Ploërmel Communauté, la commune de Ploërmel, le CIAS de Ploërmel Communauté et le CCAS de Ploërmel. En effet, les contrats d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile et protection juridique sont gérés par un seul service. Avoir le même prestataire pour les 4 entités est donc un gain de temps et de simplicité dans la gestion quotidienne.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_107_2026-DE

Ploërmel Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation des opérations de sélection du ou des titulaires.

Ploërmel Communauté sera chargée de signer et de notifier les marchés pour l'ensemble des membres et prendra à sa charge les frais de la procédure de passation.

La commission d'appel d'offres chargée de l'attribution sera celle de Ploërmel Communauté.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution des prestations, notamment au regard du paiement du prix.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention de groupement annexée au présent bordereau.

Le groupement de commandes porte tout d'abord sur les missions d'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) ayant pour but de désigner le titulaire en charge du recensement des besoins, de la rédaction du cahier des charges de prestations d'assurances, de l'analyse des offres ainsi que d'une assistance annuelle durant toute la durée des contrats d'assurances (4 ans).

De plus le groupement de commandes porte sur les prestations de services d'assurances. Il est réparti en quatre lots, qui donneront ensuite lieu à quatre marchés distincts :

- Lot 01 : Dommages aux biens et risques annexes ;
- Lot 02 : Responsabilité civile et risques annexe ;
- Lot 03 : Flotte automobile, automission et risques annexes ;
- Lot 04 : Protection juridique et protection fonctionnelle.

Les prestations débuteront à compter de la signature du contrat pour l'AMO et du 1er janvier 2028 pour les services d'assurances, pour une durée d'1 an, reconductible 3 fois pour une durée maximale de 4 ans (31 décembre 2031).

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 10 juin 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 32
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

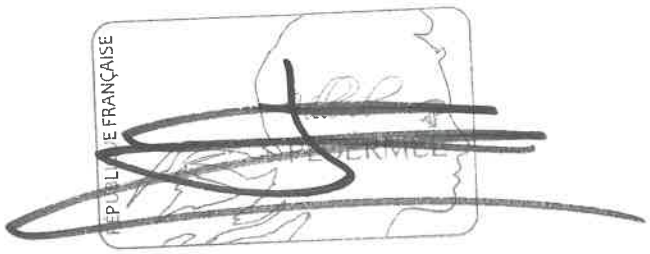
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Ploërmel au groupement de commandes pour les prestations de services d'assurances ;
- **DÉSIGNE** Ploërmel Communauté en tant que coordonnatrice de groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes en découlant ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_107_2026-DE

- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Ploërmel, ainsi que tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.